

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

7 3157  
Objet

Subvention exception-  
nelle à la Sté de Tir  
des Mouettes

DATE DE CONVOCATION

19 novembre 1973

DATE D'AFFICHAGE

19 Novembre 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le 20 novembre 1973 à 19 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. TETARD Guy

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. DUJARD, STIPAL,  
BOUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIK, LARGETEAU, DOIREAU, RIVIERE, DOMECCQ,  
BERLAND, DELAIR, BOUTET, BOUCHET.

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. Colonel LACHAUD par Me DUFOUR  
Me TAP par M. LARGETEAU

Absents : MM. DARDE, MONTRON, BROTEAU, BARRIERE,  
Mme BIDEAU, Mme FAVIERE

Excusés : M. de LIPKOWSKI, PAPEAU

M. Monsieur DELAIR a été élu Secrétaire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par M. LABEYRIE, Président de la  
Sté de Tir des Mouettes, le 22 octobre 1973,

Vu les propositions de la Commission Jeunesse et Sports du  
19 novembre 1973,

DECIDE :

- d'attribuer à titre exceptionnel à la Sté de Tir des Mouettes une subvention de 2 500 F pour permettre à ce club de résorber une partie des frais de déplacement, lors des championnats départementaux régionaux et nationaux.
- d'imputer la dépense sur le chapitre 945, article 657 du Budget 1973 "crédits réservés".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

